

DECISION N°2023-67/CP

OBJET :

**ORGANISATION D'UN SPECTACLE PYROSCENIQUE
CHOREGRAPHIE DE TYPE « SON ET LUMIERES »
POUR LES FESTIVITES DU 14 JUILLET 2023-2024-2025**

**1. Commande publique
2. Marchés publics**

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la procédure adaptée lancée en vertu de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu l'offre faite par la société PYROPROJECT,

DECIDE

Article 1 : Un marché pour l'organisation d'un spectacle pyroscénique chorégraphié de type « son et lumières » pour les festivités du 14 juillet 2023-2024-2025 sera signé par mes soins avec la société PYROPROJECT située 7, bis rue de Ruyaulcourt — 62147 Hermies.

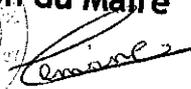
Article 2 : Le montant total des prestations de la consultation est fixé à 28 436.02 € HT soit 30 000 € TTC par année de marché.

Article 3 : Le marché prend effet à compter de sa notification jusqu'à la fin des prestations. Il est reconductible deux fois pour des durées semblables par reconduction tacite pour une durée totale qui ne pourra pas dépasser 3 ans.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 24/04/2023

Le Maire Adjudicateur,
Par délégation du Maire



S. LEMOINE

ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire